



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي  
والبحث العلمي

Le Ministre

الوزير

n° 486 SPM/2020

Alger, le 17 MARS 2020

Mesdames et Messieurs les Chef·fe·s d'établissements

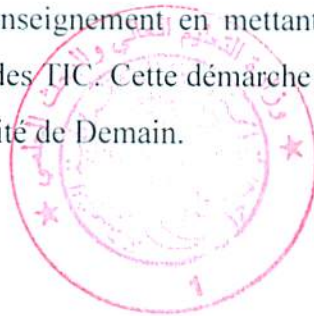
**Objet :** Mise en ligne des supports pédagogiques.

**Référence :** Courrier n° SPM/288 du 29 février 2020

Eu égard à la situation de pandémie, déclarée par l'OMS, que traverse le pays actuellement, le ministère a retenu une série de mesures visant à y faire face. Parmi ces mesures la démarche préconisant la mise en ligne des enseignements s'impose à nous.

Aussi, suite à notre courrier sus-référencé, je rappelle la nécessité de sauvegarder le contenu académique par la substitution des séances de cours, de TD voir de TP en présentielle par des enseignements à distance ou à défaut par la mise en ligne des différents supports pédagogiques. Ces supports sont appelés à maintenir un contact permanent entre l'enseignant et son étudiant et à être accessibles pour tous les étudiants du territoire national.

Il s'agit d'une démarche où il est nécessaire de faire adhérer la communauté universitaire à ce mode d'enseignement en mettant en avant les aspects bénéfiques de la numérisation et de l'emploi des TIC. Cette démarche constituera un des éléments essentiel du fonctionnement de l'Université de Demain.



Aussi, j'invite Mesdames et Messieurs les Chef·fe·s d'établissements, les présidents de Conseil Scientifique de Faculté ainsi que les Présidents de Comité Scientifique de Département à s'impliquer personnellement en contactant les enseignant·e·s pour les inciter à adhérer à cette démarche, qui va dans le sens de l'amélioration continue de l'acte pédagogique.

Je demande également à Mesdames et Messieurs les Chef·fe·s d'établissements de me rendre compte de l'état global de mise en ligne des supports pédagogiques via la Direction des Enseignements.

J'accorde la plus haute importance à l'application de cette démarche.

